

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRÉSENTATION
chargée d'examiner l'objet suivant :

Élection complémentaire de trois membres à la Cour des comptes – Législature 2020-2025
(1^{er}-2^e tour)

1. Préambule

Pour deux des trois membres actuels de la Cour des comptes (CC), Mesdames Anne Weil-Lévy et Éliane Rey, la base légale ne leur permet plus de se représenter pour un nouveau mandat. En effet, selon l'article 6, alinéa 2 de la loi sur la Cour des comptes (LCComptes) « *les membres de la Cour des comptes sont élus pour une période de six ans. Ils sont rééligibles une fois. Si une vacance se produit, le Grand Conseil élit dans les plus brefs délais un nouveau membre, pour une durée de six ans* », celles-ci ont déjà effectué deux mandats puisqu'elles ont été élues en 2007 et réélues en 2013.

Quant au 3^e et dernier magistrat, le Secrétariat général du Grand Conseil (SGC) a envoyé à Monsieur Frédéric Grognuz de la CC, au mois de janvier 2019, un courrier lui demandant s'il se représentait pour un nouveau mandat de six ans, et cela conformément à l'article 79 du règlement d'application de la loi du 8 mai 2007 sur le Grand Conseil (RLGC). Celui-ci a répondu, au travers d'une missive, vouloir briguer un 2^e et dernier mandat au sein de cette institution pour la législature 2020-2025. Néanmoins, dans un courrier daté du 10 mai 2019 envoyé à la commission, il a informé cette dernière qu'il renonçait finalement à briguer un 2^e mandat et s'est par conséquent retiré.

L'objet de ce rapport est donc le préavis de la Commission de présentation à l'élection complémentaire, non plus de deux, mais de trois membres à la Cour des comptes pour la législature 2020-2025, qui commencera le 1^{er} janvier 2020 pour se terminer le 31 décembre 2025, et ce suite au retrait de Monsieur Frédéric Grognuz.

2. Fonctionnement de la Commission de présentation

La Commission de présentation s'est réunie les mercredis matins du 15 et 22 mai 2019, à la Salle du Bicentenaire, Place du Château 6, à Lausanne pour traiter du préavis à cette élection complémentaire. Elle était composée des députées et députés suivants : Monsieur Philippe Jobin (Président) ; Mesdames Anne Baehler Bech (Vice-présidente), Circé Fuchs, Valérie Induni, Graziella Schaller ainsi que de Messieurs Jean-Luc Bezençon, Olivier Gfeller, Yvan Luccarini et Nicolas Suter.

La commission a aussi eu le privilège d'être accompagnée dans ses auditions et réflexions par ses quatre experts indépendants, ainsi que le requiert la loi sur le Grand Conseil (LGC). Ces derniers sont Madame Isabelle Terrier et Messieurs Cédric Briand, José Giavazzi, Franck Missonier-Piera experts élus par le Grand Conseil, au début de la législature politique, sur la base de l'alinéa 5 de l'art. 160 de la LGC : « *le choix des experts indépendants repose sur leurs qualifications qui doivent être propres à assurer que les membres de la Cour des comptes remplissent les conditions posées par la loi* ». Ceux-ci ont participé aux deux séances de commission du 15 et 22 mai 2019.

Monsieur Fabrice Lambelet, secrétaire de commissions parlementaires au SGC, a tenu les notes de séance et rédigé la synthèse avec compétence et efficacité, ce dont nous le remercions très chaleureusement.

3. Travaux préliminaires

Pour élaborer son préavis, la commission a suivi la méthode suivante : elle a défini lors de trois séances de travail étalées entre le mois de mars 2019 et le mois d'avril 2019 les profils recherchés.

L'annonce a été publiée le vendredi 5 avril 2019 dans la Feuille des avis officiels du canton de Vaud (FAO) ainsi que dans le journal le Temps. À la fin du délai légal de dépôt des candidatures, soit le samedi 4 mai 2019, neuf personnes avaient déposé leur dossier auprès du secrétariat de la Commission de présentation.

4. Déroulement des auditions

La Commission de présentation a auditionné les neuf candidats qui ont ainsi pu faire valoir leurs qualités et motivations durant environ quarante-cinq minutes. Elle a abordé des questions cruciales comme le travail de la CC et leur avis sur les audits entrepris par cette institution au cours de la législature 2014-2019. La question de l'indépendance ainsi que les relations avec les pouvoirs politiques ou les institutions publiques ont également fait l'objet de questions détaillées.

Les experts ont à leur tour posé des questions aux candidats, afin de déterminer leurs aptitudes à prétendre à ces trois postes de magistrats à la CC pour la prochaine législature 2020-2025.

5. Délibérations des experts

À l'issue de toutes ces auditions, les experts se sont retirés pour délibérer à huis clos. À leur retour, le porte-parole du collège d'experts a informé la Commission de présentation de leurs avis unanimes en faveur de trois candidats sur les neuf qui se présentaient. Les quatre experts ont estimé que les six autres personnes ne convenaient pas pour ces postes pour différentes raisons. Les membres de la commission ont eu tout loisir de les questionner sur les raisons de leur choix.

6. Délibérations de la Commission de présentation

La Commission de présentation a pris note de l'avis des experts et a pris congé de ces derniers avant de délibérer à son tour sur les qualités de chaque candidat. Suite à ses débats et réflexions, les qualités des candidats ont été soigneusement examinées, la commission a décidé d'écarter d'emblée cinq candidats. Ces choix n'enlèvent rien aux qualités personnelles de ceux-ci, mais le rôle de la Commission de présentation est de faire des choix.

1) Elle a suivi l'avis des experts pour deux des trois candidats en formulant également un préavis positif, à l'unanimité de la commission à l'intention de :

- Madame Nathalie Jaquero

La commission a été unanime pour relever qu'il s'agissait d'une personne au profil varié possédant une formation économique et qui sait faire preuve d'analyse. De plus, la commission a été séduite par sa personnalité.

Et un préavis positif à la majorité de la commission à l'intention de :

- Monsieur Philippe Zahnd

Une majorité de la commission a retenu le fait que cette personne connaît parfaitement l'institution puisqu'il y travaille déjà depuis plusieurs années et possède toutes les compétences techniques avec une expérience du terrain évidente.

2) Ensuite, la commission a décidé également de formuler un préavis positif à l'intention de deux candidats qui avaient reçu un avis négatif unanime de la part des experts. Il s'agit de :

- Monsieur Guy-Philippe Bolay

Ce sont les qualités suivantes de ce candidat qui ont retenu l'attention de la majorité de la commission : son expérience du domaine de la finance, son indépendance et sa très bonne connaissance du tissu économique. En outre, son excellente connaissance du canton de Vaud et de ses institutions a convaincu une majorité de la commission de préavisier positivement en sa faveur.

- Madame Valérie Schwaar

Ce sont les qualités suivantes de cette candidate qui ont retenu l'attention de la majorité de la commission : son indépendance, son expérience comme présidente de la Commission de gestion (COGES) durant la législature 2012-2017, son esprit de synthèse et sa capacité à rédiger des rapports. De plus, son excellente

connaissance du Canton de Vaud et de ses institutions a convaincu une majorité de la commission de préavis positivement en sa faveur.

La majorité de la commission est en effet persuadée que ces quatre candidats offrent la meilleure opportunité pour compléter la CC, afin que les audits des institutions publiques soient diligentés par de fins connaisseurs du terreau vaudois.

3) Par contre, la commission a formulé un préavis négatif à la majorité de la commission suivant ainsi l'avis unanime des experts pour le candidat suivant :

- Monsieur Julien Cuérel

Ainsi qu'un préavis négatif à l'unanimité de la commission et des experts pour les deux candidats suivants :

- Monsieur Florian Cottier

- Monsieur Stefano Granieri

Suite à la communication de la nature de leur préavis, ces trois candidats ont choisi de maintenir leur candidature malgré le préavis négatif de la commission, ce qui explique la citation de leurs noms dans ce rapport de commission.

7. Conclusion

Bien que la Commission de présentation ne les préavise pas favorablement, Messieurs Julien Cuérel, Florian Cottier et Stefano Granieri demeurent candidats pour l'un des trois postes de membre à la Cour des comptes pour la législature 2020-2025.

Par contre, la Commission de présentation préavise positivement :

- *à l'unanimité sur la candidature de Madame Nathalie Jaquerod à l'un des trois postes de membre de la Cour des comptes pour la législature 2020-2025 ;*
- *à la majorité, sur les candidatures de Madame Valérie Schwaar, Messieurs Guy-Philippe Bolay et Philippe Zahnd à l'un des trois postes de membre de la Cour des comptes pour la législature 2020-2025.*

Les dossiers de ces candidats sont à disposition des députés qui veulent les consulter. Les dossiers sont en mains du Secrétariat général du Grand Conseil et seront aussi disponibles, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Parlement.

Echichens, le 28 mai 2019.

Le président-rapporteur :
(*signé*) Philippe Jobin